

# RÈGLEMENT Concours photo 2023

## « A la découverte de la beauté de notre territoire »

### Art 1 : Présentation :

La manifestation « A la découverte de la beauté de notre territoire » est organisée, à la salle d'exposition à la médiathèque de Villefranche d'Albigeois par l'Espace de Vie Sociale – Trait d'Union. Cette manifestation est réalisée en partenariat avec le Club photo de la MJC d'Alban.

### Art 2 : Cette manifestation comporte :

- Une exposition de photos du Club photo de la MJC d'Alban
- Un concours sur un thème imposé : « A la découverte de la beauté de notre territoire »
  - Catégories adultes (18 ans et plus), dotée de 3 prix
  - Catégories jeunes (11-17 ans), dotée de 3 prix
  - Catégories enfants (3-10 ans), dotée de 3 prix.

### Art 3 : Conditions générales de participation à l'exposition :

- 1 - L'exposition est réservée uniquement aux **photographes amateurs**.
- 2 - Chaque participant pourra exposer jusqu'à **2 photos** maximum en couleur ou noir et blanc.
- 3 - **Les photos devront être prises ABSOLUMENT sur le territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois, le lieu sera demandé dans la feuille d'inscription**
- 4 - Pour des raisons d'anonymat, les photos ne devront pas être signées.
- 5 - Seul un travail minimum sur l'image est autorisé : balance des couleurs, luminosité/contraste, accentuation. L'auteur garantit que ses images sont conformes à la prise de vue originale : aucun ajout d'élément étranger à la scène photographiée, aucun trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Un recadrage raisonnable est autorisé. En cas de doute, le fichier original pourra être demandé.
- 6 - Tout participant âgé de moins de 18 ans au premier jour du salon doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer à l'exposition et au concours et accepter le présent règlement. Cette autorisation signée manuscritement devra figurer en pièce jointe dans un e-mail adressé à : [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr) ou par courrier à l'adresse postale suivante : Trait d'Union - Maison des services 1 rue du sénateur Boularan 81250 Alban

### Art 4 : Concours thème imposé :

Thème : « **A la découverte de la beauté de notre territoire** »

Vous devrez mettre en images *la beauté du territoire de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois*, avec ou sans la présence directe ou indirecte du vivant, (humains, animaux).

Possibilité d'exposer en noir et blanc ou en couleur.

La sélection se fera sur une photo, sous respect de l'article 14.

Les trois meilleures photos, par catégorie, seront récompensées.



**Art 5 : Limites d'exposition :**

Pour le concours photo, le nombre total de photos sera limité à 120. L'ordre des photos retenues se fera en fonction de la date d'envoi des inscriptions.

**Art 6 : Présentation des œuvres :**

Les photos exposées devront respecter le format maxi de **30cm x 40cm**. L'accrochage sera réalisé par les services de la CCMAV.

**Art 7 : Itinérance de l'exposition :**

Afin de rendre l'exposition accessible au plus grand nombre, celle-ci sera itinérante. Les photos seront transportées par les services de la CCMAV sur les différents lieux d'expositions :

- Teillet - salle d'exposition de la médiathèque – place de la Mairie - du 20 septembre au 18 octobre 2023.
- Alban - Espace de Vie Sociale – Trait d'Union – 2 place de l'église à Alban du 21 octobre au 28 octobre 2023
- Villefranche d'Albigeois salle d'exposition - 13 avenue de Mouzieys - du 2 novembre au 25 Novembre 2023.

**Art 8 : Inscription :**

Les exposants devront renvoyer la feuille d'inscription avant le 12 août 2023 (début du concours le 15/06/2023). La date de réception de la feuille d'inscription par mail ou du cachet de la poste (en cas d'envoi postal) fera foi. Aucune dérogation ne sera acceptée après cette date.

**Art 9 : Dépôt des photos :**

Après validation de la participation par e-mail. Les photos seront à envoyer à l'adresse [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr) jusqu'au 1 septembre 2023, par <https://wetransfer.com/>

**Art 10 : Résiliation ou annulation :**

L'Espace de Vie Sociale – Trait d'Union de la communauté de communes des Monts d'Alban et du Villefranchois ne pourra être tenu responsable de l'annulation de l'exposition pour cas de force majeure.

**Art 11 : Vote du public**

Le public pourra voter par l'intermédiaire d'une urne présente sur les lieux d'exposition.

- Teillet - salle d'exposition de la médiathèque – place de la Mairie - du 20 septembre au 18 octobre 2023.
- Alban - Espace de Vie Sociale – Trait d'Union – 2 place de l'église à Alban du 21 octobre au 28 octobre 2023
-



- Villefranche d'Albigeois salle d'exposition - 13 avenue de Mouzieys - du 2 novembre au 25 Novembre 2023.

**Art 12 : Remise des prix :**

Le jury sera composé de 6 juges, 3 élus de la CCMAV et 3 représentants du club photo de la MJC d'Alban. Il désignera souverainement les gagnants.

La remise des prix aura lieu le samedi 25 novembre à 17h.

**Art 13 : Décrochage :**

Le décrochage des photos se fera le samedi 25 novembre 2023 à partir de 18h, après la remise des prix.

**Art 14 : Déontologie :**

Chaque participant sera responsable des photos qu'il propose. Il s'engagera à avoir les autorisations éventuelles et à respecter le droit à l'image, le droit à la propriété et la législation en vigueur dans ce domaine. L'organisation se réserve le droit de refuser les photos non conformes ou ayant un caractère raciste, homophobe, xénophobe, discriminatoire (etc.).

**Art 15 : Modification du concours**

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, en informant les personnes déjà inscrites.

**Art 16 : RGPD**

Les données recueillies dans le cadre de la manifestation « A la découverte de la beauté de notre territoire » font l'objet d'un traitement par la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois destinées à l'organisation du concours photos. Les données personnelles ne sont pas conservées et seront donc détruites le 31 décembre 2023. Les informations vous concernant (bulletin de participation) ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge de l'organisation du concours.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant les données enregistrées et utilisées dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits, en cas de rétractation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07



## Article 17 : Utilisation des œuvres

Les participants autorisent les services de la CCMAV à utiliser leurs œuvres photographiques sans limite de temps sur tout support numérique (ex : site internet de la CCMAV, page Facebook...) ou papier. Les œuvres pourront également être utilisées dans le cadre d'événements de type expositions, organisées par la communauté de communes sur le territoire. Les photos des participants feront automatiquement l'objet d'une mention de copyright dans laquelle le nom et le prénom de l'artiste concerné seront mentionnés quelque soit son utilisation (web, papier ou exposition).

En cas de rétractation, l'auteur s'engage à contacter les services de la CCMAV pour manifester son souhait aux coordonnées suivantes : [communication@ccmav.fr](mailto:communication@ccmav.fr) / 05 63 79 26 70

Le Président de la Communauté de Communes  
des Monts d'Alban et du Villefranchois

Jean-Luc ESPITALIER



## FICHE INSCRIPTION

### Concours photo : « A la découverte de la beauté de notre territoire »

NOM :

.....

Prénom :

.....

NOM AUTEUR :

.....

Adresse :

.....

Téléphone :

.....

E-mail :

.....

Nombre de photos .....

Noms et lieux des prises de photos :

1-.....

2-.....

*Rappel : pour tous les exposants : 2 photos maximum*

*Atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement du  
Concours photo « A la découverte de la beauté de notre territoire »*

**Date :**

**Signature :**

#### **Feuille à retourner impérativement avant le 12 août 2023 :**

Espace de Vie Sociale – Trait d'Union

Maison des services - 1 rue du sénateur Boularan, 81250 Alban

Ou par mail [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr)

**Pour toute demande d'informations complémentaires, contactez Espace de Vie Sociale – Trait d'Union : [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr) ou le 05 63 79 26 70**  
ou la page facebook Trait d'Union

#### **Pour exercer vos droits**

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées et feront l'objet d'une destruction le 31/12/2023. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant les données enregistrées et utilisées dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07



## FICHE INSCRIPTION PERSONNE MINEURE

### Concours photo : « A la découverte de la beauté de notre territoire »

#### Autorisation parentale

(Partie à remplir par le responsable légal du candidat s'il est mineur)

Je soussigné(e) :

(1).....

Responsable légal de : (2)

.....

.....

NOM AUTEUR :

.....

.....

Adresse :

.....

.....

Téléphone :

.....

.....

E-mail :

.....

.....

Nombre de photos .....

Noms et lieux des prises de photos :

1-.....

2-.....

*Rappel : pour tous les exposants : 2 photos maximum*

*Autorise celui-ci à participer au Concours photo « A la découverte de la beauté de notre territoire » et atteste avoir pris connaissance et respecter le règlement du*

**Concours photo « A la découverte de la beauté de notre territoire »**

**Date :**

**Signature :**

#### Feuille à retourner impérativement avant le 12 août 2023 :

Espace de Vie Sociale – Trait d'Union      Maison des services - 1 rue du sénateur Boularan, 81250 Alban      Ou par mail [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr)

**Pour toute demande d'informations complémentaires, contactez Espace de Vie Sociale – Trait d'Union :** [evs@ccmav.fr](mailto:evs@ccmav.fr) ou le 05 63 79 26 70  
ou la page facebook Trait d'Union

(1) prénom et nom du responsable légal du candidat (2) prénom et nom du candidat

#### Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées et feront l'objet d'une destruction le 31/12/2023. Les informations vous concernant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant les données enregistrées et utilisées dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr). Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr) ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07